

L'INPI a détecté des données personnelles dans ce document.
Un masquage de ces données a été réalisé

4GOLF AGENCY
Société par actions simplifiée
au capital de 2 000 euros
Siège social : 26 Lotissement de la Laouve, 83170 BRIGNOLES
907 596 829 RCS DRAGUIGNAN

PROCÈS-VERBAL DES DÉLIBÉRATIONS
DE L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE EXTRAORDINAIRE
DU 31 AOUT 2026

L'an deux mille vingt-six, le 31 août, à 9 heures,

Les associés de la Société 4GOLF AGENCY se sont réunis en Assemblée Générale Extraordinaire, au siège social, sur convocation faite par la Présidente à chaque associé.

Sont présents :

- **Monsieur Antoine BEURTHERET**, titulaire de 40 actions nominatives ordinaires en pleine propriété,
- **Monsieur Yoann BISCHOFF**, titulaire de 40 actions nominatives ordinaires en pleine propriété,
- **Madame Isabelle GIACOMINI**, titulaire de 40 actions nominatives ordinaires en pleine propriété,
- **Monsieur Laurent MASTOUMECQ**, titulaire de 40 actions nominatives ordinaires en pleine propriété,
- **Monsieur Sébastien SERGENT**, titulaire de 40 actions nominatives ordinaires en pleine propriété,

Total des actions des associés présents : 200 actions sur les 200 actions composant le capital social.

L'Assemblée est présidée par Madame Isabelle GIACOMINI, en sa qualité de Présidente de la Société.

La Présidente de l'Assemblée constate que l'Assemblée Générale est régulièrement constituée et peut valablement délibérer.

La Présidente de l'Assemblée dépose sur le bureau et met à la disposition de l'Assemblée un exemplaire des statuts de la Société.

La Présidente déclare que les documents visés ci-dessus ont été adressés aux associés ou tenus à leur disposition au siège social dans les délais légaux.

L'Assemblée lui donne acte de cette déclaration.

La Présidente rappelle ensuite que l'Assemblée est appelée à délibérer sur l'ordre du jour suivant :

SS LN
IG.  AB

ORDRE DU JOUR

- **Modification de l'objet social,**
- **Modification corrélative des statuts,**
- **Pouvoirs pour l'accomplissement des formalités.**

Puis, la Présidente déclare la discussion ouverte.

Personne ne demandant la parole, la Présidente met successivement aux voix les résolutions suivantes :

PREMIÈRE RÉOLUTION

L'Assemblée Générale, après en avoir délibéré, décide d'étendre, à compter de ce jour, l'objet social aux activités de : « **vente de boissons alcoolisées, consulting dans le domaine du golf et commerce en ligne** ».

En conséquence, l'Assemblée Générale modifie l'**article 2 – OBJET** des statuts comme suit :

ARTICLE 2 – OBJET

La Société a pour objet :

- « - Organisme de formation dans le domaine du golf : coaching, sports études, enseignement, formation, project player development, gestion des joueurs et de leur carrière ainsi que marketing sportif,
- Le consulting en matière de gestion et direction de golfs et de pro shops, de services pour les marchés du golf, de greenkeeping et des différents métiers du golf,
- L'organisation d'événements et de compétitions de golf,
- La vente en ligne de produits et de cours de golf,
- La vente de boissons non alcoolisées et alcoolisées dans le cadre de la Grande licence à emporter,
- La vente et le service de boissons non alcoolisées et alcoolisées à consommer sur place, dans le cadre des licences III ou IV, dans le respect de la réglementation en vigueur,
- [...]. »

Le reste de l'article demeure inchangé.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité des voix des associés.

DEUXIÈME RÉOLUTION

L'Assemblée Générale donne tous pouvoirs au porteur de copies ou d'extraits du présent procès-verbal pour remplir toutes formalités de droit.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité des voix des associés.

L'ordre du jour étant épuisé et personne ne demandant plus la parole, la Présidente déclare la séance levée.

De tout ce que dessus, il a été dressé le présent procès-verbal qui, après lecture, a été signé par les associés.

16 LN
SS
AB

